Décision n° 2014-1085
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 23 septembre 2014
abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses sociétés
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment les articles L.41 à L.43, R.20-44-05 à R.20-44-26 et D.406-05 à D.406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L.32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 1er septembre 2014 portant modification du tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu les demandes présentées par les sociétés mentionnées en annexe ;

Après en avoir délibéré le 23 septembre 2014 ;

Décide :

Article 1 – Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses sociétés pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

© Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

Article 2 - Le directeur de l'accès mobile et des relations avec les équipementiers de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux titulaires.

Fait à Paris, le 23 septembre 2014 Le Président

Jean-Ludovic SILICANI

Annexe à la décision n° 2014-1085
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 23 septembre 2014

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198401128	VERMILION REP SAS	33 LA TESTE DE BUCH	2 VHF
198905658	SCEA DU BUISSON	60 TRICOT	1 VHF
198910084	CLINIQUE CHIRURGICALE DU PRE	72 LE MANS	1 UHF
199007776	BANQUE DE FRANCE	58 NEVERS	1 VHF
199105953	BANQUE DE FRANCE	34 BEZIERS	1 VHF
199106935	BANQUE DE FRANCE	26 VALENCE	1 VHF
199107675	BANQUE DE FRANCE	24 PERIGUEUX	1 VHF
199111439	BANQUE DE FRANCE	10 TROYES	1 VHF
199111487	BANQUE DE FRANCE	88 EPINAL	1 VHF
199213071	BANQUE DE FRANCE	39 LONS LE SAUNIER	1 VHF
199401302	CAVE COOPERATIVE DE SAUVETERRE	33 SAUVETERRE DE GUYENNE	1 VHF
199403199	C MONGEVILLE JM PETIT AG CORTES	43 RAUCOULES	2 VHF
199403813	STMICROELECTRONICS TOURS SAS	37 TOURS	2 VHF
199702477	VERMILION REP SAS	33 LA TESTE DE BUCH	1 VHF
199702695	VERMILION REP SAS	33 LEGE CAP FERRET	1 VHF
199800192	LINDERBERGER JEAN CLAUDE	68 GUEWENHEIM	1 VHF
199800693	ARCELORMITTAL TAILORED BLANKS	57 UCKANGE	2 UHF
200101749	SOC NAT CHEMINS DE FER FRANCAIS	45 ORLEANS	2 VHF
200101750	SOC NAT CHEMINS DE FER FRANCAIS	45 ORLEANS	1 VHF
200501248	VALENCE ROMANS SUD RHONE ALPES	26 VALENCE	4 UHF
200700695	REFFET	73 ST AVRE	1 UHF
200900208	F N P C	92 ASNIERES SUR SEINE	2 VHF
200900365	CITYVEILLE	67 STRASBOURG	1 UHF
201100548	SICAE DE PRECY SAINT MARTIN	10 PINEY	2 UHF
201200858	INTERCOM SARL	95 ST BRICE SOUS FORET	2 VHF
201200951	HOPITAL PRIVE DE L'ESTUAIRE	76 LE HAVRE	2 UHF
201302579	ASS DEP DE PROTECTION CIVILE	60 LA RUE ST PIERRE	2 VHF
201400438	ERL FRANCE	92 GENNEVILLIERS	1 UHF
201400471	ECOMAT	49 TRELAZE	1 UHF